



## COMITÉ DIRECTEUR DU 7 DÉCEMBRE 2013

### COMPTE-RENDU

#### Comité directeur

✓ **Présents :**

Michel Appriou, Jean-Claude Bénintende, Pierre Braëms, Bertrand Burlot, François Duchesne, Alain Étienne, Jeff Fauchier, Véronique Gensac, Yves Gilles, Sébastien Harre, Rémy Kaufman, Nicolas Lormeau, Jean-Claude Messmer, Sonia Ouldali, Jean-Pierre Pouleau, Thomas Sénac.

✓ **Excusés :**

Pascal Barre, Claude Bredat, Jean-Louis Coste, Hélène Davit, Jean-Louis Debiee, Philippe Joffres, Marc Lassale, Boris Ribreux, Jérôme Sorrel.

✓ **Pouvoirs :**

Pascal Barre à Véronique Gensac ; Claude Bredat à Jean-Claude Messmer ; Jean-Louis Coste à Jean-Pierre Pouleau ; Hélène Davit à Bertrand Burlot ; Jean-Louis Debiée à Alain Etienne ; Philippe Joffres à Thomas Sénac ; Marc Lassalle à Bertrand Burlot ; Jérôme Sorrel à Thomas Sénac.

Invités : Nicola Di-Bernardo, Bruno Ferry-Wilczek, Dominique Jean, Monique Lebertois, Gérard Lochard, Olivier Mouragues, Cyril Schoepp.

Direction technique nationale : Yves GOUESLAIN.

Secrétariat : Sophie MAUREL, Claude BEAUMONT.

#### Rappel de l'ordre du jour

1. Tour de table
2. Approbation du compte rendu du comité directeur du 12 octobre 2013 - Bertrand Burlot **vote**
3. Point sur les cotisations fédérales 2013 à fin novembre (titres d'adhésion) - Sophie Maurel
4. Licences 2014 et 2015 : sujet débat animé par Thomas Sénac **vote**
5. Budget 2014 – Thomas Sénac **vote**
6. Validation des statuts types des structures territoriales - Bruno Ferry-Wilczek **vote**
7. Dernières modifications apportées aux statuts types clubs - Bruno Ferry-Wilczek **vote**
8. Validation des options envisagées avec le syndicat national des moniteurs de vol libre (SNMVL) Yves Goueslain **vote**
9. Présentation du dossier de presse FFVL et projet d'évolution du site Internet - Gérard Lochard
10. Validation de règlements des compétitions et/ou calendriers - Bertrand Burlot **votes**
  - Règlement snowkite freestyle 2014
  - Règlement snowkite race 2014
  - Validation des championnats de France kite 2014
  - Validation des championnats de France parapente 2014
11. Validation de la composition de la commission Formation kite - Bertrand Burlot **vote**
12. Nomination du nouveau responsable de la commission Tracté (suite démission de Philippe Joffres) - Bertrand Burlot **vote**
13. Proposition de création d'un groupe de travail informatique (constitué d'experts) **vote**
14. Point d'information / divers :
  - Participation à la « semaine olympique » ?
  - Politique de la coupe fédérale de distance (CFD)
15. Calendrier prévisionnel 2014



Le secrétaire général, Bertrand Burlot, souhaite la bienvenue aux participants, les remercie de leur présence et ouvre la séance.

## 1. Tour de table

La commission Sites est de plus en plus confrontée à des problèmes administratifs, notamment de vérification des conventions sites. Dominique Jean indique que le travail avec les parcs nationaux se poursuit : la charte avec le parc de la Vanoise vient d'être adoptée.

Cyril Schoepp, pour la commission Communication multimédia s'attache à la refonte du site Internet fédéral, le but étant de communiquer au grand public un message simple et efficace.

La première réunion de la commission nationale de Cerf-volant a eu lieu, Nicolas Lormeau se félicite de son succès. L'harmonisation des règlements nationaux et internationaux est amorcée. Il indique que le site Internet cerf-volant est fait. La commission Cerf-volant va mettre en place deux autres formats de championnats.

Sonia Ouldali, commission Développement durable, annonce que l'étude de faisabilité technique pour le recyclage des voiles de parapente et matériaux induits est lancée. Elle fera un compte rendu au prochain comité directeur.

Sébastien Harre et Pierre Braëms font le bilan pour la commission Formation.

Les trois rendez-vous de l'année : la réunion des responsables de formation, la réunion du comité technique des labels et le rassemblement des moniteurs de vol libre, ont eu lieu.

Pierre Braëms fait remarquer que le réseau des écoles de parapente et delta rassemble de bons élèves : les stagiaires sont tous licenciés.

L'harmonisation des diplômes se poursuit. Une réflexion a été menée sur les facteurs humains avec production d'un livret. La commission Formation constate le grand succès de la formation fédérale et donc du monitorat fédéral. Ce qui constitue une bonne chose pour les écoles associatives.

Jean-Claude Messmer, président de l'assemblée des présidents de ligues (APL), renvoie les membres du Comité directeur au compte rendu de l'APL dernièrement transmis.

Jean-Claude Messmer lit ensuite le bilan de Claude Bredat pour la commission Sécurité et technique qui a été entièrement renouvelée cette année et est transverse donc ouverte à toutes les pratiques. Après la rédaction de son projet pour l'olympiade et son règlement intérieur, les actions de la commission ont été : l'édition de quatre alertes « Aigle futé », la mise en ligne des informations relayées par les constructeurs sur des problèmes liés au matériel, le renouvellement des « kits sécurité », la rédaction d'un article à paraître dans le prochain *Vol Passion* sur le suspentage, la collaboration avec le laboratoire de tests et la commission Formation sur la problématique du système André Rose, l'organisation de journées « sécurité » en kite, la réalisation de fiches technique « sécurité et secours » en kite, les tests sur les systèmes de sécurité kite, et l'analyse de l'accidentologie dans les diverses activités de la fédération.

Monique Lebertois était en visite à Nice mi-novembre pour la commission Financière. Elle indique que fin novembre le réalisé accuse un résultat négatif, dû à priori au système de souscription de licence mis en place en 2013.



Pour satisfaire le besoin de la commission de suivre l'évolution de la licence au cours de l'année, Sophie a proposé à la commission un accès direct à l'intranet. Il conviendra également de mettre à jour le règlement financier concernant la transmission des informations par le secrétariat à la commission. Une proposition sera faite au Comité directeur pour sa prochaine séance. Monique remercie le secrétariat pour son accueil et son travail.

Outre les rassemblements du parapente évoqués par Pierre Braëms, Véronique Gensac indique que le *Vol passion* a été bouclé la veille.

Nicola Di-Bernardo, président de la commission Compétition parapente, indique que 2013 a été une année de stabilisation. Le règlement des compétitions ne fait plus l'objet de critiques. Il constate une diminution du nombre de candidats à l'organisation des championnats de France.

Yves Goueslain fait le point sur l'équipe technique qui s'est réunie à Nice les 28 et 29 novembre. Les conseillers techniques ont été très actifs sur les rassemblements du parapente et du kite. Deux départs à la retraite sont prévus : Gérard Delacote en automne 2014 et Alain Girard à la fin de l'olympiade. Jean-Jacques Dousset est toujours en arrêt maladie. Cela pose des problèmes en région PACA, dont il était le cadre référent, ainsi que pour la commission Hand'Icare. Les missions des conseillers techniques seront donc revues fin décembre ou début janvier. Le DTN invite les membres du Comité directeur à lui faire part de leurs besoins et remarques.

Le dispositif du parcours d'excellence sportive (PES) est en route. Dès janvier il faudra travailler à la labellisation des structures.

La convention d'objectifs est en cours de finalisation. En 2014 la subvention devrait être reconduite comme en 2013. Toutefois, l'obligation de réduire la dépense publique laisse augurer un avenir difficile.

Le projet de refonte du code du Sport va impacter la fédération. La principale modification concerne l'organisation des sites de pratique et des espaces naturels. À terme nos espaces de pratique seront gérés par les collectivités territoriales. Les CDESI (Commission Départementale des Sites, Espaces de pratique et Itinéraires) vont prendre de l'importance.

Le projet est porté par des fédérations dont les intérêts diffèrent de ceux de la FFVL. En découleront des problématiques de responsabilité et d'assurances des sites de pratique qui pourrait mener à des sites réglementés et payants. Il nous faut donc être très présents dans les discussions. Jean-Claude Messmer indique qu'à son avis le système est plutôt une forme de recensement des sites de pratique. Il précise que les règlements fédéraux sont pris en compte lors des dépôts de dossier et que si la FFVL refuse le système elle risque de ne plus pouvoir avoir accès aux financements. Dominique Jean informe que les CDESI ont pour objet de trouver un terrain d'entente entre tous les utilisateurs d'un site. Thomas Sénac intervient pour préciser que le sujet n'est pas nouveau et qu'il se met doucement en place depuis plusieurs années. Yves Gilles précise que, dans sa ligue, la gestion des sites de kite est faite par les municipalités qui ont pouvoir de police sur terre et mer et que cela ne se passe pas trop mal. Il ajoute qu'il est valorisant de pouvoir mettre notre logo sur les plages.

Le DTN évoque le remaniement du règlement médical fédéral.

Jean-Pierre Pouleau indique qu'il souhaite rester proche de l'équipe des conseillers techniques et du personnel du siège. Il rappelle son mode de fonctionnement : lorsqu'il est interpellé sur un sujet il transmet la demande afin que la fédération puisse se positionner pour répondre. Après neuf mois de présidence, ses vœux sont exhaussés : sa retraite est active.



Sophie Maurel se félicite de ce que le secrétariat retrouve une certaine stabilité avec le retour d'Émilie et de Marilyn dont les missions avaient dues être reprises par les autres membres du personnel administratif (du fait du congé maladie de l'une et du congé maternité de l'autre). Le travail ne manque pas au secrétariat fédéral. Une aide supplémentaire est apportée par deux « contrats d'avenir ». Un des deux postes est occupé par une personne dynamique qui est d'ores et déjà missionnée pour travailler sur l'arborescence du site Internet. L'autre personne concernée est actuellement en maladie. Il est prévu de reconduire ces deux contrats avenir pour un an.

Bertrand Burlot suit le travail du secrétariat, essaie de lire tout ce qui lui est transmis. Le départ de Brigitte, dont certaines missions ont été reprises par Sophie, a un temps pénalisé le retour des travaux (comptes rendus) du Bureau directeur. Un résumé sera envoyé tout prochainement aux membres du Comité directeur. Dès le début d'année les CR du Bureau directeur seront de nouveau régulièrement transmis.

Olivier Mouragues (président de l'AFCK et membre de l'IKA (association de classe kite ISAF) indique que la commission Compétition kite va s'attacher à développer avec Rémy Kaufmann le landkite et à renouveler le format de compétition kite. Il souhaite développer les championnats régionaux comme point d'entrée des compétitions pour la sélection des championnats de France kite. Il évoque un projet de championnats d'Europe en collaboration avec l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Il aborde le point important de l'avenir du kite : que va-t-il se passer pour le kite au niveau international ? Le kitesurf a de forte chance d'entrer aux JO en 2018. Le CIO ne veut pas de régates. Il souhaite des retombées médiatiques plus importantes et désirerait donc un format de compétition dans un « stade marin fermé ». Le travail de la commission Compétition kite consistera à imaginer un format de compétition qui respecterait ce souhait.

Yves Gilles pose la question du devenir de la compétition « kite et foil ». Olivier Mouragues répond que la compétition kite permet plusieurs formules. Il souhaite des classements différents et des départs différés comme cela se pratique dans les compétitions internationales.

À la question sur la possibilité pour un coureur de se présenter avec les deux supports et de choisir lequel il va utiliser, Olivier Mouragues répond que la décision n'est pas prise pour le moment.

François Duchesne de Lamotte (médecin fédéral) indique que la commission médicale s'est réunie le 7 décembre.

Afin d'adapter notre règlement médical fédéral aux nouvelles technologies et avancées médicales, mais aussi pour limiter les demandes de dérogation, la commission Médicale a été amenée à modifier les contre-indications d'aptitude au vol libre. Il s'ensuivra donc d'une remise à jour du règlement médical fédéral, qui sera proposé au vote du comité directeur.

La commission Médicale a également émis un avis de danger pour les compétitions internationales sur des destinations particulières en raison de risque sanitaire et de problèmes de secours.

Membre de la commission Sécurité et technique pour le kite, il a participé à la réunion de la commission Sécurité et technique en octobre, laquelle a donné lieu à de vrais échanges avec les membres des autres disciplines. Depuis une semaine, des essais de procédure de sécurité et de sauvegarde des pratiquants sont effectués afin de mettre en œuvre des outils efficaces pour décrocher les lignes. A été mis en place sur site la possibilité de déclaration des incidents en fonction de la marque du matériel utilisé afin de générer un système d'alerte pour les constructeurs.



François Duchesne termine en visionnant la dédicace d'Alex Caizergues pour le président, Jean-Claude Bénintede et le Comité directeur.

Jeff Fauchier (commission Hand'Icare et président de la ligue PACA) évoque un bilan mitigé. Il est déçu du peu de mobilisation du secteur associatif pour l'activité catakite. La commission hand'Icare travaille sur un prototype avec un siège pivotant afin d'améliorer le confort du handicapé.

Un rassemblement a eu lieu fin novembre à Montpellier entre les pôles hand'Icare parapente Midi-Pyrénées et grenoblois afin de mettre en commun les compétences et savoir-faire.

Le site Internet hand'Icare ne convenant pas, un nouveau site est en cours de création afin d'échanger et communiquer de façon plus rapide et efficace. Jeff Fauchier demande qu'un lien soit mis sur le site fédéral.

En 2014 sera organisé un stage de tests de matériel en Languedoc-Roussillon afin de rédiger un nouveau cahier des charges du matériel hand'Icare (aile et fauteuil).

Michel Appriou (président du CNBoomerang) rappelle que trois commissions ont été créées en 2013 : Formation et label écoles françaises de boomerang, Compétition et Communication-promotion.

Le boomerang a intégré la filière scolaire. Le diplôme d'initiateur boomerang a été créé. Le label « école de boomerang » va permettre la création de clubs-écoles de boomerang dès l'année prochaine. En compétition les résultats sont appréciables. Concernant la communication, l'action a été plus réduite. Mais il évoque un partenariat avec une marque japonaise de feutres et projette de lancer un concours de design de boomerangs. Il évoque la possibilité d'étendre cette action au cerf-volant, ce partenariat pouvant évoluer.

Il remercie Matthieu Lefevre pour son aide.

La présentation du dossier de presse étant à l'ordre du jour de la séance, Gérard Lochard s'exprimera plus tard concernant le commission Communication.

Comme Monique Lebertois, Thomas Sénac signale une souscription des licences en diminution en 2013, dont la conséquence est un déficit 112 000 €. La situation financière se tend. Il rappelle aux responsables de ligne budgétaire qu'ils doivent rapidement transmettre l'état de leurs dépenses.

Jean-Claude Bénintede annonce que l'investissement pour le laboratoire test voté lors du comité directeur d'octobre est mis en stand by pour l'instant. Il sera fonction du positionnement des Allemands.

Alain Étienne évoque la diminution du nombre de licenciés aussi en delta. Il déplore une accidentologie importante dans la discipline en 2013. Il indique que les interventions dans les forums ont des effets plutôt négatifs.

Concernant la formation des pratiquants, l'avenir semble incertain : le delta dénombre beaucoup d'écoles associatives et l'école professionnelle de delta installée à St Hilaire du Touvet est actuellement en vente.

En compétition, le championnat de France et les pré-mondiaux ont été une grande réussite. Le championnat de France de delta 2014 se déroulera à Laragne, avec les Anglais. L'organisation sera toutefois française.

Une refonte du règlement intérieur du comité national delta est en cours.



Une réflexion doit être menée concernant le site Internet delta.

Il souhaite continuer de voir rajeunir les pratiquants, augmenter le nombre, et leur sécurité, notamment en treuil.

Rémy Kaufman remercie tout le monde pour la reconnaissance du kite terrestre (landkite). Il veut développer les championnats régionaux de landkite et envisage des travaux de rapprochement avec la fédération de char à voile.

Il salue également la mise en place de la commission Formation kite.

## 2. Approbation du compte rendu du comité directeur du 12 octobre 2013

Les demandes de correction transmises au secrétariat ont bien été prises en compte sur le dernier document adressé aux membres du Comité directeur.

Jean-Claude Messmer indique que l'Icare Club organisera le championnat de France en 2015 et non 2014. *L'Icare Club propose d'organiser le championnat de France en 2015. Le dossier sera présenté à la prochaine réunion de l'APL la semaine prochaine.*

Véronique Gensac demande qu'au chapitre concernant le Comité National Parapente (CNP) le terme « création » soit remplacé par le terme « existence ».

*Le CNP permettrait aux licenciés parapentistes de s'investir autrement que par le biais du CDVL et de la ligue, les débats en interne sur l'activité pour présenter les souhaits au Comité directeur. Au-delà du principe d'existence de ce comité, sa création serait en cohérence avec le schéma actuel de fonctionnement de la FFVL, où existent déjà des comités nationaux pour les autres pratiques, sans parler de la lisibilité sur le site Internet.*

**VOTE NUMÉRO 1,**

**24 votants**

**Validation du compte rendu du comité directeur  
du 12 octobre 2013**

**oui à l'unanimité**



## 3. Point sur les cotisations fédérales 2013 à fin novembre (titres d'adhésion - intervention de Sophie Maurel)

Sophie visionne un document comparatif des chiffres 2012 et 2013.

La comparaison montre une perte globale de 3,2 % de licenciés. En termes financiers, la perte se chiffre globalement à 112 000€.

La perte du nombre de pratiquants kite est importante au profit du titre de participation stage kite 6 jours.

Pierre Braêms pense qu'il faut relativiser puisque la souscription de licence en 2013 a commencé en janvier et ne comptabilise donc plus comme auparavant les souscriptions de l'automne (1<sup>er</sup> septembre à fin décembre). Jean-Claude Bénintende ajoute que les licences de fin d'année ont un poids financier d'environ 27 000€.



Véronique Gensac rappelle que, concernant le parapente, le CAF n'assurait pas le risque en 2012, mais qu'il a proposé à nouveau une couverture assurance en 2013.

Il semble que le parapente soit préservé par rapport aux autres activités du fait du besoin d'assurance. Pour les autres disciplines, les pratiquants sont ou pensent être couverts. Il est donc nécessaire de communiquer sur l'évidence de se licencier. Bertrand Burlot informe qu'il doit transmettre un document rédigé par Jacky Bouvard expliquant pourquoi se licencier.

Un débat s'instaure. Il en ressort que le critère principal pour se licencier est effectivement celui de l'assurance.

La conclusion est qu'il conviendrait de renforcer le rôle des clubs, dynamiser le tissu associatif et mieux communiquer sur les actions de la fédération.

Les écoles de parapente licencient tous leurs stagiaires en raison de la responsabilité énorme portée par la structure, Pierre Braêms demande que les clubs animent plus et respectent le règlement intérieur leur faisant obligation de licencier tous leurs adhérents

Pour Michel Appriou, les mentalités changent et il faut être capable de créer le besoin d'entrée dans une communauté et donc orienter les pratiquants vers des événements, satisfaire leurs besoins de conseils et valoriser l'action des clubs. À son avis il faut être exigeant : pour profiter d'une animation il faut être licencié.

Véronique Gensac s'enquiert de l'enquête auprès des licenciés 2012 qui n'ont renouvelé leur adhésion en 2013. Sophie Maurel répond que cela sera fait, dans la mesure du possible, mi-décembre.



## 4. Licence 2014-2015 : sujets de débat (animateur : Thomas Sénac)

Aujourd'hui des questions d'importance se posent concernant la licence

- Doit-on recalculer la souscription de la licence primo-pratiquant ?
- Cotisation forfaitisée appliquées aux pratiquants souscrivant leur licence auprès d'un OBL ? Qu'en fait-on ?
- Doit-on revoir la licence automne ? les avantages qu'elle présente n'étant pas si probants.

Des tensions entre OBL et réseau associatif sont évoquées. Pierre Braêms répond que des tensions existent mais qu'elles restent locales. Les structures professionnelles licencient pour apporter un service, pas pour faire de la licence.

Les professionnels souhaiteraient licencier leurs stagiaires au sein des clubs et garder de la représentativité dans la vie associative. Ce système imposerait donc d'imaginer un moyen de représentativité des professionnels différant de celui du nombre de licences délivrées par la structure OBL.

Le DTN rappelle qu'il y a plusieurs niveaux de prise de décision : certaines pourront être prises rapidement sans besoin de l'aval de l'assemblée générale, d'autres en nécessitent la validation.

La mise en œuvre de la proposition de Pierre Braêms demande réflexion, une révision des statuts validée par l'assemblée générale, et par conséquent du temps.



## a- Débat sur la cotisation forfaitisée appliquée aux licences pratiquant souscrites en OBL.

Le système actuel prévoit que la part forfaitisée soit reversée au CDVL ou à la ligue en cas d'absence de CDVL.

Devant les récriminations des OBL face à ce qui est perçu comme une « double peine », elle pourrait avoir une autre destination et revenir à des actions de formation qui auraient une meilleure lisibilité, à la fois pour les stagiaires et pour les professionnels.

La commission Formation devant limiter ses objectifs pour des raisons de budget, ces cotisations pourraient servir à financer des outils de formation tels qu'une mallette de documents pédagogiques à l'usage des stagiaires.

Proposition est faite de demander aux CDVL et aux ligues d'en rétrocéder le montant à la FFVL pour ce type d'usage.

Pour 2014 le sujet sera discuté et soumis au vote de l'assemblée générale fédérale.

Yves Gilles estimant que l'aide est attribuée à la formation et qu'alors la ligue est gagnante, se prononce d'accord avec le principe. Le nombre de licences impactées est faible. Ce que confirme Sophie : 1 600 licences pour un global financier de 30 000 €.

**VOTE NUMÉRO 2**

**24 votants**

**En 2013, demander aux CDVL aux ligues de laisser la FFVL employer les sommes correspondant aux cotisations forfaitisées pour des actions de formation à destination des stagiaires**

**Pour 2014 le sujet sera soumis au vote de l'AG de mars 2014**

**Oui à l'unanimité**

## b- Possibilité aux primo-licenciés « automne » de reprendre une primo-licence annuelle à n+1 (n+?)

Faut-il allonger la validité de la licence primo-pratiquant, initialement prévue pour un an ? ou pour la possibilité d'une seconde licence primo-pratiquant de 15 mois ?

Revenir à la validité de 15 mois faciliterait notamment la prise de licence dans les structures scolaires ou les territoires d'outre-mer par exemple.





Bruno Ferry-Wilczek émet l'idée d'annoncer un tarif unique pour tous en mettant en évidence les efforts consentis pour certains publics. Avoir une multiplicité de types de licence lui semble être indigne du respect de la communauté et inciter les licenciés à la mesquinerie vis-à-vis de la fédération.

Michel Appriou indique que nous sommes capables de dire comment on utilise l'argent de la licence et en assure la mutualisation. Un problème de communication se pose.

## VOTE NUMÉRO 3

24 votants

**Revenir à une licence valide 15 mois et supprimer la licence « automne », sous condition d'une souscription exclusivement informatique du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014.  
La licence primo-pratiquant ne serait valable qu'une fois.**

**Oui à l'unanimité**

## VOTE NUMÉRO 4

24 votants

**Donner la possibilité aux primo-licenciés automnes 2013 de souscrire en 2014 une licence primo-pratiquant**

**Oui à l'unanimité**

## 5. Budget 2014 (intervention de Thomas Sénac)

Le sujet demande une projection sur quatre ans puisque l'olympiade débute.

Comme les années précédentes, il a été demandé aux responsables des lignes budgétaires de transmettre leurs besoins financiers. Les dépenses s'avèrent plus élevées que prévues.

Le budget a été établi en restant prudent sur les produits : souscription des licences en diminution, reconduction de la convention d'objectifs pour le même montant qu'en 2013, partenariat GDF-SUEZ reconduit également.

Résultat : déficit de 155 000€. Une somme de 125 000€ (provisions sur budget antérieur) pouvant être réintégrée, on arrive à un déficit de 30 000€.

Le budget 2014 devra donc être « serré » et une réflexion doit être menée pour envisager 2015.

Aujourd'hui il faut ramener le déficit à zéro et prévoir l'avenir. Jean-Claude Bénintende insiste sur le fait qu'en 2015 la fédération ne disposera pas de la somme de 125 000 € qui permet aujourd'hui d'équilibrer le budget.



À la question de Sonia Ouldali demandant à quoi s'expose la fédération si elle annonce un déficit important, il est répondu que de toute façon il faudra rattraper celui-ci l'année suivante.

Jeff Fauchier demande si toutes les commissions ont dépensé le budget alloué en 2013. Thomas Sénac répond qu'il est difficile de répondre avant la clôture des comptes du fait qu'en novembre ont lieu des actions telles que les rassemblements qui génèrent de grosses dépenses.

Jeff Fauchier souhaiterait se prononcer en connaissance de cause. Toutefois on se heurte au calendrier : il faut présenter un prévisionnel début janvier 2014.

Proposition est faite de réaffecter à toutes les lignes budgétaires un pourcentage du déficit, de l'ordre de 1 % par ligne.

Véronique Gensac réagit défavorablement : le projet de géo-localisation (6 000€) est remis, elle estime le parapente doublement impacté si on lui retire 1 % de son budget.

Pierre Braëms rappelle que la commission Formation a des obligations vis-à-vis de l'État et que le budget prévu pour la formation doit être dépensé. La diminution du budget de la commission se portera donc forcément sur la production d'outils pédagogiques dont elle a réellement besoin. La ventilation des cotisations forfaitisées abordée précédemment sera donc nécessaire.

Cyril Schoepp demande si des économies peuvent être envisagées en 2015.

Yves Goueslain rappelle que les licences constituent l'essentiel des ressources de la FFVL et que cette année on accuse une perte financière de 100 000 €, cette diminution risquant de se reproduire à l'avenir. La fédération, si elle ne se rapproche pas de l'équilibre maintenant, aura plus de difficultés à en faire en 2015.

François Duchesne pense qu'il faut augmenter les rentrées en allant chercher plus de licenciés, en limitant certaines dépenses telles que les impressions, en étant plus inventif.

Toutefois, la licence en ligne n'a pas forcément bien fonctionné, principalement pour le kite.

Bertrand Burlot indique que le budget peut être voté en février et que par conséquent on peut prendre le temps de réfléchir. Jeff Fauchier abonde en ce sens.

Yves Goueslain insiste à ce que les responsables de projets qui doivent être annulés soient avertis dès à présent, par exemple le « vol et ski ».

Gérard Lochard intervient pour préciser que dans les bonnes années le budget de la FFVL présentait un bénéfice de 50 000 € et que par conséquent rattraper un trop gros déficit lui semble impossible.



## VOTE NUMÉRO 5

24 votants

**Équilibrer le budget en réaffectant à chaque ligne budgétaire un pourcentage du déficit, de l'ordre de 1 % par ligne, ou bien valider le budget déficitaire (- 24 000€)**

**5 voix pour acter le budget déficitaire**

**11 voix pour équilibrer le budget**

**7 abstentions**

**1 absent**

**Pas de majorité**

**Il est donc décidé de revoir le sujet d'ici la fin de l'année et d'organiser un vote électronique.**



## 6 Validation des statuts types des structures territoriales (intervention de Bruno Ferry- Wilczek)

Le projet ne comprend pas de retouche fondamentale.

Certaines remarques concernant la situation des OBL sont prises en compte :

- le poids de celles-ci est proportionné au nombre de licences délivrées par les structures,
- le collège OBL est bien représenté.

Toutefois, Jeff Fauchier confirme qu'il n'est pas d'accord sur l'option retenue :

*Un licencié ayant souscrit sa licence dans une association et qui est enregistré à la FFVL dans l'équipe pédagogique d'un OBL agréé l'année précédant l'élection peut choisir entre les deux collèges au moment du dépôt de sa candidature.*

En effet, il considère que cela représente un risque de faire augmenter le nombre de professionnels dans la composition d'un comité directeur (puisqu'ils peuvent également s'inscrire dans le collège associatif).

De plus, il estime que c'est en contradiction avec nos statuts qui limitent à 20% de nombre de représentants d'OBL dans les instances dirigeantes (cf. nos statuts).

Les statuts ligues et CDVL devraient être plus précis sur le processus électoral (article 7) pour pallier l'ignorance des statuts et règlement intérieur fédéraux. Mais les règles électorales de la fédération pouvant évoluer, il convient de ne pas enfermer les ligues et CDVL dans des règlements obsolètes à terme. Sera mentionné : « *Les règles électorales sont celles du règlement intérieur de la fédération* ».

Véronique Gensac souhaite que les règles de révocation du Comité directeur d'une ligue ou d'un CDVL soient les mêmes que celles pour révoquer le CD de la fédération. Article 9 page 10.

Bruno explique que les règles sont un peu différentes afin de ne pas permettre à un seul club de révoquer un CDVL. Véronique Gensac : « est-ce que le CDVL peut se permettre de perdre un



club important ? » Pour Bruno Ferry-Wilczek il est important de garder le double déclic mais on peut changer la proportion.

Jeff Fauchier demande si le président de la FFVL peut convoquer une AG extraordinaire. C'est le cas pour les clubs. Sophie vérifiera. Il serait souhaitable que cela soit possible.

Ajout demandé par Jeff Fauchier concernant la modification des statuts :  
L'Assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres (associations affiliées et organismes à but lucratif agréés) représentant au moins la moitié des voix, sont présents ou représentés.

Les statuts types seront proposés aux organes déconcentrés pour mise à jour et harmonisation de tous dès que le Comité directeur les aura validés.

**VOTE NUMÉRO 6,**

**21 votants (départ 1 votant avec 2 pouvoirs)**

**Validation des statuts types des structures territoriales**

**Oui à l'unanimité**



## **7 Dernières modifications apportées aux statuts types clubs (intervention de Bruno Ferry-Wilczek)**

Ces statuts type ont donné lieu à des remarques pertinentes que nous avons donc intégré dans le document type proposé aux associations.

Il serait souhaitable que les remarques pertinentes soient remontées au Comité directeur pour une mise à jour annuelle.

Modifications :

Le président de club doit être licencié dans le club dans lequel il occupe cette fonction. Toutefois cela n'est pas toujours possible l'année de la création du club. Il conviendra donc de rajouter « hormis l'année de création du club ».

**VOTE NUMÉRO 7,**

**21 votants**

**Validation des modifications des statuts types des clubs**



Oui à l'unanimité



## 8 Validation des options envisagées avec le syndicat national des moniteurs de vol libre (SNMVL) (intervention Yves Goueslain)

Le DTN expose la situation du syndicat des moniteurs de parapente (SNMVL).

Le SNMVL a du mal à survivre et à financer son fonctionnement.

Il souhaitait avoir la maîtrise de la délivrance de la licence assurance des moniteurs. La fédération a refusé.

Par contre il a été accepté qu'à la souscription d'une licence professionnelle la fédération fasse la promotion du syndicat.

De façon générale pour l'avenir il y a une réflexion à mener sur les relations de la fédération avec le SNMVL.

Si les relations avec SNMVL sont bonnes, elles sont difficiles du côté du kite. (GMK)



## 9 Présentation du dossier de presse FFVL et projet d'évolution du site Internet (intervention Gérard Lochard)

Les objectifs que s'était fixé Gérard Lochard étaient de travailler sur un dossier presse, de mettre en place un fichier presse et de faire évoluer le site Internet.

Gérard Lochard distribue un premier jet du dossier de presse. Ce dossier est dédié à la presse pour présenter la fédération et susciter des questions. Il n'entre donc pas dans les détails.

Il s'agit d'un premier jet : ce dossier doit être complété et étoffé.

Bruno Ferry-Wilczek fait remarquer que la compétition doit être mentionnée dans ce dossier du fait de la délégation.

Gérard Lochard acquiesce. Selon lui un dossier spécifique par discipline doit être rédigé.

Le fichier presse a également avancé. Il sera transmis à tous les présidents de ligue qui pourront le compléter avec les coordonnées de leurs correspondants.

Pour le site Internet, il s'est appliqué à trouver des solutions simples pour accéder à nos différentes rubriques. Il propose :



- horizontalement l'accès aux disciplines,
- verticalement trois entrées : un accès grand public, un accès pratiquants et un espace clubs.

L'arborescence dans chaque pavé sera revue de manière à ce que chacun ait accès à l'information rapidement et facilement.



## 10 Validation de règlements des compétitions et/ou calendriers (présentation Bertrand Burlot)

### a- Règlement snowkite freestyle 2014

### b- Règlement snowkite race 2014

<b>VOTE NUMÉRO 8,</b>	<b>20 votants (départ 1 votant)</b>
-----------------------	-------------------------------------

<p><b>Validation des règlements snowkite freestyle et snowkite race 2014</b></p> <p><b>Oui à l'unanimité</b></p>
--

### c- Validation des championnats de France kite 2014

Vote reporté car calendrier non complet.

### d- Validation des championnats de France parapente 2014

Trois candidatures pour l'organisation des championnats de France parapente :

- *Blanche ascendance* dont l'organisation est rodée, 1<sup>er</sup> au 6 septembre (date à confirmer) ;
- *Entre Ciel et Terre* à Aspres-sur-Buech, club très motivé, 3 au 7 juin ;
- Millau adossé aux *Natural Games* dont l'organisation est rodée, 23 au 29 juin en même temps que la Coupe du monde au Portugal.

La sélection s'est donc faite sur les critères de l'organisation et de la date. La décision s'est portée sur le club *Blanche Ascendance*.

Pour 2015 *l'Icare Club*, en Alsace, s'est porté candidat, le championnat devant se dérouler sur le site du Markstein. La commission Compétition a donné son accord de principe. Les travaux ont commencé pour aménager le site.



Nicola Di-Bernardo précise qu'il n'est pas nécessaire de faire un appel à candidature. La dynamique d'anticipation s'est instaurée du fait d'une situation compliquée due à plusieurs désistements et appels à candidature en 2013.

Bertrand Burlot propose qu'un appel à candidature soit fait avec pour date limite de retour le 15 janvier. Cela permettrait de formaliser l'accord à l'Icare Club.

Bruno dit qu'il peut faire appel à candidature pour 2016

Bertrand propose de formaliser en lançant un appel à candidature avec pour date buttoir le 15 janvier et formaliser l'accord à Icare Club.

**VOTE NUMÉRO 9,**

**20 votants**

**Validation des championnats de France kite  
et des championnats de France parapente 2014**

**Oui à l'unanimité**



## **11 Validation de la composition de la commission Formation kite (présentation Bertrand Burlot)**

**VOTE NUMÉRO 10,**

**xx votants**

**Validation de la composition de  
la commission Formation kite**

**Oui à l'unanimité**



## **12 Nomination du nouveau responsable de la commission Tracté (suite démission de Philippe Joffres) (présentation Bertrand Burlot)**

Le sujet n'est pas abordé du fait de l'absence de Philippe Joffres en raison d'une panne de voiture. Il est reporté au prochain comité directeur.



### **13 Proposition de création d'un groupe de travail informatique constitué d'experts (présentation Nicola Di-Bernardo)**

L'outil informatique a des ramifications importantes pour les commissions comme outil de communication interne et de supports adaptés.

Les besoins sont exprimés. Nicola Di-Bernardo propose de constituer un groupe de travail complètement transverse qui permettrait aux commissions de mieux fonctionner.

Il demande aux personnes intéressées de se manifester.



### **14 Point d'information / divers :**

#### **a- Participation à la « semaine olympique » ?**

Le DTN informe de l'évolution permanente des règles internationales. L'ISAF a reconnu le kite pour les Jeux olympiques de Tokyo. Potentiellement, la fédération peut inscrire le kite à la semaine olympique de Hyères.

Olivier Mouragues annonce au Comité directeur que l'IKA a décidé de se servir des deux semaines olympiques (Hyères et Palma) comme points d'entrée au championnat du monde ISAF.

Ces deux compétitions pourront potentiellement servir de qualification pour déterminer les dix meilleurs compétiteurs kite pour le championnat du monde de kite.

Par conséquent il va falloir trouver le moyen de régler le problème avec la fédération de voile.

#### **b- Politique de la coupe fédérale de distance (CFD)**

Suite à la validation d'un vol à l'intérieur d'un espace aérien réglementé, quelques médiateurs ont été pris à partie en raison d'une tolérance consentie.

Pour rappel : les espaces aériens doivent être strictement respectés.





## 15. Calendrier prévisionnel 2014

Réunion du CD de mai 2014 :

Jean-Pierre Pouleau souhaite la faire à l'occasion de la Coupe du monde pour créer un peu de convivialité.

Cela aurait un coût supplémentaire en matière de transport.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h et les participants remerciés.*